



Lois contre le bruit.....et démarche

Par **justine7879_old**, le 07/11/2007 à 08:32

bonjour!rnrnvoila ne sachant pas ou je devais vraiment poster se message et ne sachant toujours pas si vous allez pouvoir m'aider ... je vous expose mon problème au mieux :rnrnnous avons un énorme problème de voisinage que nous ne savons pas comment résoudre: notre voisin rénoirve un maison depuis maintenant un an environ et n'a aucun respect vis a vis de nous: (il travail très très tard sur sa maison :24h30 le soir si se n'aie pas plus...) nous avons les ouvriers toute la journée et lui le soir...rnil nous dit qu'il est dans ces droits, qu'il est chez lui et que l'on n'a rien n'a dire... qu'il est aller se renseigner et qu'il n'a rien a se reprocher....rnrncela commence à nous rendre asser stressé.... surtout que mon enfant dort asser mal le soir à cause de cela...rnil fait énormément de bruits jusqu'à environ 20H30 et après le reste c'est du simple bruit mais qui à force énerve.... rnrnil a une granche mitoyenne à notre maison: je voudrais savoir si il a le droit d'y travailler tard (23H.....)rnrnje commence à avoir asser peur si vraiment il a le droit de faire tout cela car il ne pense cas sa maison et à sa petite famille..... nous devons supporter le bruits pour lui c'est normale de travailler comme celarnrnmais il n'y a pas que ça: il n'a fait aucune demande à la mairie pour monter ça maison d'un étage en plus!!!!!! il a monter son toi de plus d'un mètre! il n'a même pas oser remplir son panneaux de permis de construire....rnnous avons des photos avant les traveaux pour prouver la chose mais ne savons pas les démarches....rnrnalors je voudrais savoir si il a y possibilité de faire quelques chose ou si il est dans ces droit pour le bruit rnet je voudrais aussi savoir les démarche qu'il faut que je fasse pour sa maison:rnrnje vous remercie d'avance rnen espérant avoir poster mon message ou il fallait....rnrnjustine

Par **justine7879_old**, le 07/11/2007 à 08:42

pour renseignement , nous en avons deja parler à notre mairie qui n'a absolument rien fait

pour nous aider si se naie de nous dire d'aller trouver la gendarmerie.... qui nous a dit: qu'il avait le droit de travailler de 07h à 22h!!! se qui je trouve est deja enorme!!!!